

Nous, MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES/MMA IARD représenté par Jean-François BELLET du Cabinet S.A.G.A., BP 27 - 69921 OULLINS CEDEX – France, certifions que :

M Sylvain REED
Domicilé(e): Maison Errota Bidea
Chemin Errota Handia
64200 ARCNEGUES

est assuré par le contrat n° 105.630.300 du fait de son adhésion au SYNDICAT NATIONAL DES ACCOMPAGNATEURS EN MONTAGNE (S.N.A.M.) dont le siège se situe :

« Maison des Parcs et de la Montagne », 256 rue de la République –73000 CHAMBERY ". Tél : 04.79.70.20 42.

Cette assurance (**tableau des garanties qui se trouve dans votre espace adhérent "Attestations & Factures"**) couvre :

- **sa " Responsabilité civile générale "** pour la pratique des activités effectuées en montagne qui ne nécessitent pas l'utilisation de techniques d'alpinisme pour la progression, à l'exception du canyoning si l'option est souscrite.

Ces activités (qui traitent l'encadrement, la formation et l'animation) peuvent être pratiquées toute l'année notamment sous forme de :

randonnées pédestres, raquettes à neige (selon diplôme), vélo tout terrain y compris sur neige fatbike (selon diplôme), vélo à assistance électrique (selon diplôme), la trottinette de descente (selon diplôme), l'encadrement des activités avec engins électriques (du type trottinettes... (selon diplôme)), **à l'exclusion de la RC circulation de l'engin électrique**, marche nordique, randonnées "pieds dans l'eau" (*sous conditions : pas de recours à la nage, hauteur de l'eau dépassant rarement le genou, pas de passages dans des gorges*), randonnées avec fauteuils tout terrain et joëlettes, reconnaissance d'itinéraires, rédactions de brochures touristiques, interventions liées à l'organisation et à la promotion des activités, parcours d'orientation avec ou sans GPS, petits travaux d'entretien et signalisation de sentiers, initiation Trail (hors compétition), activités et ateliers d'animation liés à la découverte et à la connaissance du milieu naturel, humain et du patrimoine montagnard (par exemple petit bricolage bois, journées fabrication du pain autour d'un four, visites de fermes, visites de ruchers...), igloos ou trous à neige.

Sont également assurés : le bivouac dans un refuge pastoral non gardé, à la belle étoile sous tente, tipi, abri de survie, igloo, la fourniture de repas lors de sorties à la journée ou de sorties nocturnes, l'utilisation et la garde des animaux de bât pour les besoins des activités assurées, l'activité de guide touristique, la formation professionnelle, la sous-traitance et/ou revente de prestations à d'autres accompagnateurs en montagne adhérents du SNAM, l'accompagnement du public sur site éruptif à l'île de la Réunion (selon attestation), la RC incendie, explosion et dégâts des eaux en locaux occupés pour moins de 20 jours.

- **les " Accidents corporels "** (décès, invalidité permanente) pour l'A.e.M. et ses clients,

- **les " Frais de recherches et de secours "** à hauteur de 8000 €.

- **la " Protection juridique "** (Recours et Défense pénale),

- **l'assistance rapatriement** (MMA Assistance) en cas d'accident grave survenu à plus de 50 km du domicile de l'assuré, dont l'étendue territoriale est :

pour l'A.e.M. => le monde entier,

pour les clients => Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Danemark Espagne et Baléares, Finlande, France, Grande-Bretagne, Irlande, Italie et îles, Liechtenstein, Luxembourg, Monaco, Norvège, Pays Bas, Portugal, Saint Siège, Saint Marin, Suède, Suisse.

Si option(s) souscrite(s): assurance complémentaire pour les activités suivantes :

Cette assurance est conforme aux dispositions prévues par l'article L 321-7 du Code du Sport. Conformément aux dispositions de cet article, la Responsabilité civile « des personnes habituellement ou occasionnellement admises dans l'établissement pour y exercer les activités qui y sont enseignées » est garantie.

Cette attestation est valable pour la période du 02/01/2019 au 30/11/2019.

Pour effectuer les formalités de renouvellement, la garantie reste acquise jusqu'au 31/12/2019

Fait à OULLINS, le 02/01/2019

L'assureur, par délégation,

Jean-François BELLET



SARL S.A.G.A. Assurances
Jean-François BELLET
BP 27 - 69921 OULLINS CEDEX
Tél. 04 79 70 20 42 - Fax 04 78 49 80 82
jean-francois.bellet@lesaga.fr
0033 350 1585 1500030

REED Sylvain
Maison Errota Bidea
Chemin Errota Handia
64200 ARCAGUES

Chambéry le 02/01/2019

Objet: Attestation RADIO FREQUENCE COMMERCIALE SNAM

Je soussigné M. Raphael BONENFANT, président du Syndicat National des Accompagnateurs en Montagne, atteste que l'Accompagnateur en Montagne nommé ci-dessus est adhérent(e). Son adhésion, lui donne droit pour l'année 2019 à l'utilisation de notre fréquence commerciale SNAM.

Vous en souhaitant bonne réception, veuillez agréer, à mes salutations distinguées.

Raphael BONENFANT - Président du SNAM



Cher collègue,

L'attestation radio fréquence commerciale SNAM, ci-dessus, vous permet de justifier votre adhésion au SNAM et donc votre autorisation à utiliser la fréquence commerciale du syndicat. Ce document vous sera demandé pour adhérer ou renouveler votre adhésion annuelle à un réseau. Il est conseillé de garder l'original et de transmettre une copie à chaque demande.

Ci-dessous, les coordonnées des différents Réseaux Radio à contacter selon vos besoins :

CANAL EMERGENCY « CANAL E »	TEL : 04 50 22 03 03 MAIL : grosma@sdis74.fr
SECURITE MERCANTOUR	TEL : 06 07 74 21 82 MAIL : jeanmarie.maria@orange.fr
SECURITE DAUPHINE	TEL : 06 07 40 05 21 MAIL : reseau-radio-securite-dauphine@orange.fr
SECURITE VANOISE	TEL : 06 87 72 35 68 MAIL : beatrice.duraz@orange.fr
SECURITE ALERTE MONT BLANC	TEL : 04 50 53 22 08 MAIL : radio@chamoniarde.com
SECURITE UBAYE	TEL : 06 86 49 25 62 MAIL : finances@ville-barcelonnette.fr
SECURITE OISANS-ECRINS	TEL : 04 92 20 16 52 MAIL : oisansecrins@free.fr
GRA (GRAND RESEAU DES ALPES)	TEL : 04 50 53 22 08 MAIL : radio@chamoniarde.com

(Cinq réseaux associatifs forment le G. R. A : Sécurité Alerte Mont-Blanc – Vanoise – Dauphiné – Oisans/Ecrins et Ubaye/Alpes de Haute Provence. Votre unique interlocuteur pour ce réseau est La Chamoniarde).